

Villeneuve d'Ascq, le 31 janvier 2019

**BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE
CONTRACTE AVEC EXANE BNP PARIBAS et NOUVEAU
CONTRAT DE LIQUIDITE CONFORME A LA PRATIQUE DE
MARCHE ADMISE PAR L'AMF**

Bilan semestriel :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Bonduelle à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du **31 décembre 2018**, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

18 980 Titres ;
162 737 Euros en espèces.

Il est rappelé que, lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

20 286 Titres ;
96 991 Euros en espèces.

Nouveau contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF

Bonduelle et Exane BNP Paribas ont signé un nouveau contrat de liquidité conforme au contrat type AMAFI et à la pratique de marché admise par l'AMF concernant le Titre Bonduelle (BON - FR0000063935 / Paris) coté sur le marché Euronext Paris, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est précisé que l'exécution du contrat est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Elle est suspendue en outre à la demande de Bonduelle pour la période que la Société précise.

Le contrat pourra être résilié dans les conditions de clôture prévues dans le contrat :

- à tout moment et sans préavis par Bonduelle,
- par Exane BNP Paribas avec un préavis d'un mois.

A la date de signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

18 409 Titres ;
179 283,50 Euros en espèces.